



Dégrèvement taxe d'habitation 2020.

Par **Line92**, le **17/07/2020 à 13:16**

Bonjour,

La période de confinement dûe au covid 19 a entraîné une privation de jouissance de ma résidence secondaire d'un mois et 25 jours .

Pensez-vous que je puisse demander au fisc un dégrèvement de ma taxe d'habitation correspondant à la durée du confinement ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Line92

Par **morobar**, le **17/07/2020 à 15:57**

Bonjour,

La TH est due par le résident au 01/01.

Donc vous.

En résident du 01/12 au 15/01 même taxe.